

## **CONDITIONS GENERALES UTILISATION D'ŒUVRES MUSICALES A TITRE D'ILLUSTRATION SONORE**

La société RampUP, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 512 560 194 00015 , dont le siège social est sis 87 rue Mouneyra à Bordeaux édite une plateforme de distribution en ligne d'œuvres musicales créées par des auteurs compositeurs qui ne sont pas membres d'une société de répartition des droits (ci-après « BEMYSOUND »).

L'utilisateur produit et/ou exploite un contenu audiovisuel et souhaite illustrer musicalement ce contenu audiovisuel.

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») ont pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BEMYSOUND accepte de concéder une licence d'utilisation d'une ou plusieurs œuvres disponibles sur le site Internet [www.bemysound.fr](http://www.bemysound.fr) (ci-après le « Site Internet ») et s'appliquent à tout achat d'œuvres effectué par l'utilisateur auprès de BEMYSOUND.

### **ARTICLE 1 – DEFINITIONS**

Dans le présent Contrat, les termes suivants ont la signification indiquée ci-dessous, qu'ils soient employés à la forme du singulier ou du pluriel, sauf si le contexte indique explicitement une autre signification :

« **Configuration** » : ensemble des moyens matériels, logiciels et de communications électroniques permettant à l'Utilisateur d'accéder au Site Internet.

« **Contrat** » : ensemble formé par le présent contrat, toutes éventuelles conditions particulières signées par les parties, et comprenant également les conditions d'utilisation du Site Internet et

la charte de protection personnelles disponibles sur le Site Internet, tels que modifiés et mis à jour.

« **Compositeur/Producteur** » : la ou les personnes titulaires des droits sur l(es) Œuvre(s).

« **Date de téléchargement** » : date de téléchargement de(s) Œuvre(s) Sélectionnée(s), objet des présentes, à partir du Site Internet.

« **Œuvre** » : œuvre musicale avec ou sans paroles figurant dans le catalogue d'œuvres disponibles sur le Site Internet pouvant être téléchargée par l'Utilisateur à des fins d'illustration sonore de son Projet conformément au présent Contrat.

« **Offre Prépayée** » : somme versée à l'avance par l'Utilisateur à BEMYSOUND permettant de créditer le compte de l'Utilisateur et d'effectuer ses achats à partir de ce compte, à compter de la date de mise en service tel qu'indiqué dans la rubrique « Nos Offres » du Site Internet.

« **Projet** » : projet audiovisuel de l'Utilisateur consistant à illustrer musicalement ou sonoriser une œuvre audiovisuelle (film, téléfilm, série, animation, documentaire, court métrage), une œuvre publicitaire (publicité nationale, locale, internationale), une œuvre multimédia (en particulier jeu vidéo), une émission (notamment TV ou radio), un site internet, un lieu public, un standard téléphonique ;

« **Utilisateur** » : personne physique ou morale qui acquiert une licence d'utilisation d'une ou plusieurs Œuvres, à titre professionnel uniquement, et dont l'identité figure sur le Site Internet et sur la licence nominative. Si l'Utilisateur désigne une personne morale, ce terme comprend également les salariés de cette personne morale dûment autorisés par l'Utilisateur à utiliser les Œuvres ou accéder au compte de l'Utilisateur sur le Site Internet.

## **ARTICLE 2 – OBJET**

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles BEMYSOUND concède à l'Utilisateur, qui l'accepte, une licence limitée, non-exclusive, incessible et insusceptible de sous-licence d'utilisation des Œuvres téléchargées par l'Utilisateur depuis le Site Internet, aux seules fins d'illustration sonore de son Projet conformément à l'option d'achat choisie par l'Utilisateur.

### **ARTICLE 3 - OUVERTURE D'UN COMPTE UTILISATEUR SUR LE SITE INTERNET**

Afin de pouvoir télécharger des Œuvres sur le Site Internet, l'Utilisateur doit au préalable créer sur le Site Internet, gratuitement, un compte en tant qu'utilisateur professionnel.

Lors de l'ouverture de ce compte, l'Utilisateur sera invité à accepter des conditions générales d'utilisation et à fournir des informations le concernant. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations complètes, exactes et à jour et à les mettre à jour sans délai directement sur son compte dans l'hypothèse où l'une quelconque de ces informations s'avérerait erronée, incomplète ou périmée.

Un identifiant et un mot de passe seront strictement réservés à l'Utilisateur et lui permettront d'accéder à son compte et aux Œuvres disponibles sur le Site Internet en fonction de son Projet.

L'Utilisateur s'engage à respecter le caractère strictement personnel et confidentiel de ses identifiant et mot de passe.

Toute utilisation de l'identifiant, associée au mot de passe, fait présumer de manière irréfragable une utilisation du Site Internet par l'Utilisateur. BEMYSOUND ne pourra être considéré comme responsable en cas d'usurpation de l'identité, identifiant et/ou mot de passe de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à modifier directement depuis son compte son identifiant et/ou mot de passe en cas de communication à des tiers non autorisés ou de vol.

L'Utilisateur aura accès à tout moment à son compte et pourra visualiser et imprimer le présent Contrat ainsi que les licences nominatives et factures émises par BEMYSOUND pour l'achat d'Œuvres sur le Site Internet.

#### **ARTICLE 4 – CONFIGURATION**

La Configuration nécessaire à l'accès au Site Internet et l'accès lui-même sont à la charge technique et financière de l'Utilisateur.

La responsabilité de BEMYSOUND ne saurait être engagée au titre de difficultés d'accès au Site Internet liées à la Configuration de l'Utilisateur.

#### **ARTICLE 5 – MISE EN GARDE**

Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer notamment :

- de l'adéquation du Site Internet et des Œuvres qu'il propose à ses besoins propres ;
- de disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser le Site Internet et les Œuvres ;
- du respect par toute personne travaillant pour son compte des engagements souscrits dans le cadre du présent Contrat.

En tout état de cause, l'utilisation du Site Internet et des Œuvres par l'Utilisateur s'effectue sous ses seuls contrôles, directions, risques et responsabilités.

#### **ARTICLE 6 - LICENCE D'UTILISATION DES ŒUVRES**

**6.1** A compter de la Date de téléchargement, et sous réserve du complet paiement par l'Utilisateur de l'ensemble des redevances dues au titre des Œuvres téléchargées sur le Site Internet, BEMYSOUND concède à l'Utilisateur une licence limitée, non-exclusive, incessible et insusceptible de sous-licence d'utilisation des Œuvres téléchargées par l'Utilisateur depuis le Site Internet, aux seules fins d'illustration sonore de son Projet conformément à l'option d'achat choisie par l'Utilisateur, pour la durée stipulée à l'article 7 et pour le monde entier.

Sous réserve d'(es) option(s) choisie(s) par l'Utilisateur, l'(es) utilisation(s) concédée(s) par BEMYSOUND sont la/les suivante(s) :

- Synchronisation d'une œuvre audiovisuelle (film, court métrage, long métrage, documentaire, reportage, actualités) :

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur, sur le Territoire, à :

- fixer l'Œuvre, en tout ou en partie, aux images de l'œuvre audiovisuelle, par tous procédés techniques et sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats ;
- reproduire l'Œuvre sur pellicule ou sur tout autre format actuel ou futur, en tous formats et par tous procédés connus à ce jour;
- réaliser des adaptations, notamment des montages de durées différentes de l'œuvre audiovisuelle, qui pourront synchroniser l'Œuvre, qu'elle soit utilisée en contexte ou hors contexte avec les images sonorisées dans l'œuvre audiovisuelle ;
- enregistrer par tous procédés techniques et sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats, les images en noir et blanc, en couleur ou en 3D, les sons originaux et doublages, les titres ou sous-titres de l'œuvre audiovisuelle, ainsi que les photographies fixes représentant des scènes de l'œuvre audiovisuelle incorporant l'Œuvre;
- reproduire, quel que soit le nombre d'exemplaires, tous originaux, doubles ou copies de l'œuvre audiovisuelle sur tous

supports analogiques ou numériques, en tous formats, et par tous procédés techniques ;

- mettre en circulation ces originaux, doubles ou copies, pour les exploitations ci-après énumérées ;
- représenter au public sur tous supports, et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, en tout ou en partie, l'œuvre audiovisuelle sonorisée en tout ou partie par l'Œuvre.

BEMYSOUND autorise l'exploitation par l'Utilisateur de l'œuvre audiovisuelle synchronisée, en versions originales, doublées et/ou sous titrées en toutes langues, sur le Territoire, et pour tous supports actuels ou futurs de reproduction et de représentation, notamment pour l'exploitation cinématographique, vidéographique et télévisuelle:

- par télédiffusion (toutes chaînes hertziennes terrestres ou numériques, câblées et satellites, gratuites et/ou payantes, quelles que soient les modalités de paiement (abonnement forfaitaire, prix individualisé, pay per view), à destination de terminaux fixes ou mobiles) ;
- par exploitation vidéographique (par tout procédé et notamment CD, DVD, HD-DVD, Blu Ray, CDI, CD-Rom, disque WORM, magnétique ou tout autre support informatique, électronique, numérique ou analogique, y compris les bonus et menus DVD) à la location, à la vente ou au prêt pour un usage privé ou public ;
- par VOD « Video On Demand », soit la mise à disposition de l'œuvre audiovisuelle au consommateur final à sa demande, à partir d'un ou de plusieurs site(s) Internet ou par télédiffusion (tel que précisé ci-dessus), par procédé de streaming ou de téléchargement, sur tout support et tout moyen de communication ;
- par exploitation en ligne, soit l'exploitation par l'intermédiaire d'un réseau numérique de transport de données avec ou sans fil et/ou d'un système télématique interactif, notamment réseaux télérel, mobile et Internet, de sorte à permettre le

- visionnage linéaire de l'œuvre audiovisuelle et/ou le téléchargement de l'œuvre audiovisuelle incorporant l'Œuvre;
- pour une diffusion en salles de cinéma, lors de festivals, marchés ou manifestations de promotion, en réseau commercial et non commercial.

BEMYSOUND autorise également l'utilisation dans et hors contexte de l'Œuvre au sein de making of et autres exploitations en complément de l'œuvre audiovisuelle sous forme de bonus, bandes annonces de l'œuvre audiovisuelle et plus généralement dans le cadre de la promotion de l'œuvre audiovisuelle, trailer et teaser. Ces utilisations pourront être séparées de l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle.

BEMYSOUND autorise également l'exploitation et la commercialisation de la bande sonore de l'œuvre audiovisuelle sur phonogrammes (sur tous supports analogiques ou numériques).

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

- Sonorisation d'une œuvre publicitaire (publicité nationale, locale, internationale) :

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur, sur le Territoire, à :

- fixer l'Œuvre, en tout ou en partie, aux images de l'œuvre publicitaire, par tous procédés techniques et sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats ;
- reproduire l'Œuvre sur pellicule ou sur tout autre format actuel ou futur, en tous formats et par tous procédés connus à ce jour;
- reproduire l'œuvre publicitaire, quel que soit le nombre d'exemplaires, sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats, et par tous procédés techniques ;

- mettre en circulation l'œuvre publicitaire, pour les exploitations ci-après énumérées ;
- représenter au public sur tous supports, et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, en tout ou en partie, l'œuvre publicitaire sonorisée en tout ou partie par l'Œuvre.

BEMYSOUND autorise l'exploitation par l'Utilisateur de l'œuvre publicitaire synchronisée, en versions doublées et/ou sous titrées en toutes langues, en tout ou en partie, sur le Territoire, notamment :

- par télédiffusion (toutes chaînes hertziennes terrestres ou numériques, câblées et satellites, gratuites et/ou payantes, quelles que soient les modalités de paiement (abonnement forfaitaire, prix individualisé, pay per view), à destination de terminaux fixes ou mobiles) ;
- par exploitation vidéographique (par tout procédé et notamment CD, DVD, HD-DVD, Blu Ray, CDI, CD-Rom, disque WORM, magnétique ou tout autre support informatique, électronique, numérique ou analogique, y compris les bonus et menus DVD) à la location, à la vente ou au prêt pour un usage privé ou public ;
- par VOD « Video on Demand », soit la mise à disposition de l'œuvre publicitaire au consommateur final à sa demande, à partir d'un ou de plusieurs site(s) Internet ou par télédiffusion (tel que précisé ci-dessus), par procédé de streaming ou de téléchargement, sur tout support et tout moyen de communication ;
- par exploitation en ligne, soit l'exploitation par l'intermédiaire d'un réseau numérique de transport de données avec ou sans fil et/ou d'un système télématique interactif, notamment réseaux télérel, mobile et Internet, de sorte à permettre le visionnage linéaire de l'œuvre audiovisuelle et/ou le téléchargement de l'œuvre audiovisuelle incorporant l'Œuvre ;
- pour une diffusion en salles de cinéma, lors de festivals, marchés ou manifestations de promotion, en réseau commercial et non commercial.



BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation de l'œuvre publicitaire dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

- Sonorisation d'une œuvre multimédia (en particulier jeu vidéo):

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur, sur le Territoire, à :

- reproduire l'Œuvre sur pellicule ou sur tout autre format actuel ou futur, en tous formats et par tous procédés connus à ce jour;
- fixer l'Œuvre, en tout ou en partie, aux images de l'œuvre multimédia, par tous procédés techniques et sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats ;
- tirer de cette fixation autant de copies qu'il sera nécessaire pour permettre l'exploitation de l'œuvre multimédia incorporant l'Œuvre sur tous formats et par tous procédés techniques connus à ce jour ;
- exploiter sur tous supports, et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, en tout ou en partie, et sur le Territoire, l'œuvre multimédia incorporant l'Œuvre, y compris dans et hors contexte de l'œuvre multimédia au sein des menus interactifs de l'œuvre multimédia et plus généralement dans le cadre de la promotion de l'œuvre multimédia, trailer et teaser.

BEMYSOUND autorise l'exploitation par l'Utilisateur de l'œuvre multimédia synchronisée, sur le Territoire, notamment :

- sous forme de supports vidéographiques (par tout procédé et notamment CD, DVD, HD-DVD, Blue Ray, disque WORM compatibles notamment avec les formats des consoles x Box, Wii, Playstation et autres, y compris les menus interactifs) numérique à la location, à la vente et au prêt pour un usage privé ou public ;

- par exploitation en ligne, soit l'exploitation par l'intermédiaire d'un réseau numérique de transport de données avec ou sans fil et/ou d'un système télématique interactif, notamment réseaux télérel, mobile et Internet, de sorte à permettre l'accès interactif à l'œuvre multimedia et/ou le téléchargement de l'œuvre multimédia sur tous supports.

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation de l'œuvre multimédia dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

- Sonorisation d'une émission (notamment radio ou TV) :

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur, sur le Territoire, à :

- fixer l'Œuvre, en tout ou en partie, aux images de l'émission, par tous procédés techniques et sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats ;
- enregistrer par tous procédés techniques et sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats, les images en noir et blanc, en couleur ou en 3D, les sons originaux et doublages, les titres ou sous-titres de l'émission incorporant l'Œuvre, ainsi que les photographies fixes représentant des scènes de l'émission sonorisée incorporant l'Œuvre;
- reproduire, quel que soit le nombre d'exemplaires, tous originaux, doubles ou copies de l'émission sur tous supports analogiques ou numériques, en tous formats, et par tous procédés techniques ;
- mettre en circulation ces originaux, doubles ou copies, pour les exploitations ci-après énumérées ;
- représenter au public sur tous supports, et en tous formats connus ou inconnus à ce jour, en tout ou en partie, l'émission sonorisée en tout ou partie par l'Œuvre.

BEMYSOUND autorise l'exploitation par l'Utilisateur de l'émission synchronisée, en versions doubles et/ou sous titrées en toutes langues, en tout ou en partie, sur le Territoire, notamment :

- par radio ou télédiffusion (toutes chaînes hertziennes terrestres ou numériques, câblées et satellites, gratuites et/ou payantes, quelles que soient les modalités de paiement (abonnement forfaitaire, prix individualisé, pay per view), à destination de terminaux fixes ou mobiles) ;
- par exploitation vidéographique (par tout procédé et notamment CD, DVD, HD-DVD, Blu Ray, CDI, CD-Rom, disque WORM, magnétique ou tout autre support informatique, électronique, numérique ou analogique, y compris les bonus et menus DVD) à la location, à la vente ou au prêt pour un usage privé ou public ;
- par VOD « Video on Demand », soit la mise à disposition de l'émission sonorisée au consommateur final à sa demande, à partir d'un ou de plusieurs site(s) Internet ou par télédiffusion (tel que précisé ci-dessus), par procédé de streaming ou de téléchargement, sur tout support et tout moyen de communication ;
- par exploitation en ligne, soit l'exploitation par l'intermédiaire d'un réseau numérique de transport de données avec ou sans fil et/ou d'un système télématique interactif, notamment réseaux télérel, mobile et Internet, de sorte à permettre le visionnage linéaire de l'œuvre audiovisuelle et/ou le téléchargement de l'œuvre audiovisuelle incorporant l'Œuvre.
- pour une diffusion en salles de cinéma, lors de festivals, marchés ou manifestations de promotion, en réseau commercial et non commercial.

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation de l'émission sonorisée dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

- Sonorisation d'un site internet :

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur, sur le Territoire, à sonoriser tout ou partie de son site Internet par l'intégralité ou un extrait de l'Œuvre.

La présente licence est concédée exclusivement pour les droits suivants :

- le droit de représenter l'Œuvre, en tout ou partie, au public par sonorisation du site Internet ;
- le droit de copier, stocker, héberger, reproduire à titre temporaire (en particulier sous forme de caching) ou définitif sur tout support, reformater, acheminer et transmettre l'Œuvre sous tout format nécessaire à la mise en œuvre du droit de représentation ci-dessus.

Cette licence exclut toute possibilité pour l'Utilisateur d'exploiter directement ou indirectement l'Œuvre et notamment d'offrir l'Œuvre en téléchargement que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Sauf à avoir également opté pour l'utilisation aux fins de sonorisation d'une œuvre audiovisuelle, d'une œuvre publicitaire ou d'une œuvre multimédia, cette autorisation exclut toute incorporation synchronisée de l'Œuvre dans une séquence d'images fixes et/ou animées (œuvre audiovisuelle, œuvre publicitaire, œuvre multimédia), même si ladite séquence est diffusée et accessible via le site Internet.

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation du site internet dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

- Sonorisation d'un lieu public :

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur, sur le Territoire, à représenter l'Œuvre en musique d'ambiance dans un lieu ouvert au public exploité par l'Utilisateur et dont les caractéristiques auront été déclarées par l'Utilisateur, quelle qu'en soit la finalité (événementiel, séminaire, présentation, etc.) et les modalités.

Pour les besoins de la représentation ci-dessus définie, BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à effectuer le nombre de copies nécessaires de l'Œuvre, en tous formats et sur tous supports.

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation de la sonorisation du lieu public exploité et déclaré par l'Utilisateur dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

- Attente téléphonique :

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à représenter l'Œuvre uniquement sous forme de musique d'attente pour le standard téléphonique de son établissement dont l'adresse aura été communiqué au Licencié.

A cette fin, BEMYSOUND concède à l'Utilisateur le droit de reproduire autant de copies de l'Œuvre sous autant de formats nécessaires à l'utilisation définie ci-dessus.

BEMYSOUND autorise l'Utilisateur à transférer à tout tiers tout ou partie de la licence pour les seuls besoins de l'exploitation du standard téléphonique de l'établissement tel que déclaré par l'Utilisateur dans les conditions des présentes, sous réserve de leur parfait respect par les sous-licenciés.

Il est précisé en tant que de besoin que, pour l'ensemble des droits visés au présent article, les supports et/ou moyens et/ou réseaux de communication incluent, sans que cette liste soit limitative, tout support, informatique, électronique, analogique ou numérique, connu ou inconnu, actuel ou futur, notamment, mais sans que cette

liste soit limitative, papier, magnétique, optique, DVD, CD, CDI, CDRom, disque WORM, HD-DVD, Blu Ray, en ligne ou non, ou tout autre support informatique, électronique, réseau (Internet, intranet et extranet), tout moyen de communications, électronique, télévisuel, hertzien terrestre ou numérique, satellitaire, mobile ou par câble, terrestre ou spatial, analogique ou numérique, avec fil ou sans fil, et, de manière générale, tout support et/ou moyen et/ou réseau de communication, direct ou indirect, connu ou inconnu, actuel ou futur.

**6.2** La liste des utilisations ci-dessus mentionnées sont concédées dans la limite de(s) option(s) choisie(s) par l'Utilisateur.

Quelle(s) que soi(en)t l'(les) option(s) choisie(s), la licence d'utilisation prévue aux présentes n'est concédée que pour le Projet de l'Utilisateur et pour la(les) seule(s) Œuvre(s) téléchargée(s). L'Utilisateur garantit que l'Œuvre ne pourra être dissociée du Projet et ne sera pas exploitée séparément.

Tous les droits non expressément concédés dans le cadre du présent Contrat sont strictement réservés.

L'autorisation d'utilisation accordée par BEMYSOUND aux termes des présentes n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle sur l'Œuvre, au bénéfice de l'Utilisateur, laquelle reste la propriété exclusive des Compositeurs/Producteurs.

Par conséquent, l'Utilisateur s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur et aux droits voisins portant sur l'Œuvre, qui est protégée par le Code de la propriété intellectuelle. En particulier, le présent Contrat ne confère pas à l'Utilisateur le droit d'exploiter, reproduire, diffuser et/ou représenter tout ou partie des Œuvres en tant qu'œuvre(s) principale(s).

L'Utilisateur s'engage à ne pas contourner les mesures techniques de protection et/ou d'information éventuellement insérées dans l'Œuvre.

L'Utilisateur s'engage à indiquer de manière lisible et accessible à tous les mentions suivantes tels que reproduites sur le Site Internet : le nom du Compositeur/Producteur, le titre de l'Œuvre et le cas échéant le nom de l'album dont il est extrait et la mention « powered by BEMYSOUND ».

## **ARTICLE 7 – DUREE DE LA LICENCE**

Sous réserve de(s) option(s) choisie(s) par l'Utilisateur, le présent Contrat est conclu pour l'une des durées suivantes :

- durée limitée de un (1) an
- durée limitée de trois (3) ans
- durée limitée de dix (10) ans
- durée limitée de 25 (25) ans

La concession de licence ne prendra effet qu'après complet paiement par l'Utilisateur de l'ensemble des redevances dues au titre du téléchargement ou de l'utilisation des Œuvres.

## **ARTICLE 8 – REDEVANCES ET MODE DE PAIEMENT**

Les redevances dues au titre de l'utilisation des Œuvres sont déterminées en fonction du Projet de l'Utilisateur et de la durée d'utilisation de l'Œuvre. Les montants des redevances sont disponibles sur le Site Internet et pourront être modifiés à tout moment par BEMYSOUND, étant précisé que les redevances ainsi modifiées ne s'appliqueront que pour tout achat ultérieur d'Œuvres par l'Utilisateur.

L'Utilisateur garantit l'exactitude des éléments et utilisations déclarés lors de son inscription sur le Site Internet et de l'achat d'Œuvres. En cas de modification de ces éléments et/ou utilisations, l'Utilisateur s'engage à en informer BEMYSOUND immédiatement par écrit en lui adressant un courriel à l'adresse [contact@bemysound.fr](mailto:contact@bemysound.fr).

BEMYSOUND calculera en conséquence le montant de la redevance complémentaire qui devra être immédiatement payée par l'Utilisateur.

En cas de déclaration inexacte affectant le montant de la redevance, BEMYSOUND pourra exiger à tout moment le paiement d'une redevance complémentaire, sans préjudice de tous autres droits et en particulier le droit de résilier le présent Contrat pour manquement grave et/ou de solliciter tous dommages et intérêts auxquels

BEMYSOUND pourrait prétendre du fait du manquement en cause.

Les redevances affichées sur le Site Internet s'entendent hors taxes et seront augmentés de toutes taxes applicables, et en particulier de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à la Date du téléchargement.

Les redevances devront être payées intégralement avant tout téléchargement de l'Œuvre par l'utilisateur et au choix de ce dernier (i) par carte bancaire (françaises et étrangères), (ii) via un compte Paypal. ou (iii) à partir de l'Offre Prépayée versée préalablement par l'Utilisateur.

Dans ce dernier cas, BEMYSOUND informera l'Utilisateur que son compte intitulé « Offre Prépayée » a été débité de la somme correspondant au montant de la redevance due par l'Utilisateur. L'Utilisateur pourra accéder aux opérations de crédit/débit concernant son compte « Offre Prépayée » à partir de son espace « Mon compte » accessible depuis le Site Internet.

BEMYSOUND effectuera les vérifications usuelles auprès de la banque de l'Utilisateur au moment du paiement en ligne des Œuvres. En cas de problème lié au paiement des Œuvres par carte bancaire ou tout autre mode de paiement utilisé, la vente sera considérée



comme annulée et l'Utilisateur ne pourra télécharger l'Œuvre ou les Œuvres.

## **ARTICLE 9 – TELECHARGEMENT DES ŒUVRES**

A compter du paiement effectif par l'Utilisateur des Œuvres sur le Site Internet, BEMYSOUND fournira à l'Utilisateur les instructions lui permettant de télécharger l'Œuvre.

L'Œuvre pourra être téléchargée autant de fois que nécessaire par l'Utilisateur, sous réserve du respect des présentes Conditions Générales et de la licence d'utilisation par l'Utilisateur.

BEMYSOUND ne fournit aucun engagement ni aucune garantie concernant le téléchargement et, en particulier, ne garantit pas que :

- le téléchargement par l'Utilisateur se fera sans interruption ni sans erreur ;
- le Site Internet est à l'abri de pertes, dommages, attaques, virus, interférences, piratages ou autres atteintes à la sécurité qui constitueront des évènements de force majeure. BEMYSOUND décline toute responsabilité pour toutes conséquences dommageables qui en résulteraient.

L'Utilisateur est responsable de la sauvegarde de son propre système, y compris des Œuvre(s) téléchargées sur le Site Internet qui sont stockées dans le système de l'Utilisateur.

BEMYSOUND ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de pertes ou dommages causé par le téléchargement ou par le Site Internet.

## **ARTICLE 10 – FACTURES**

A la fin de la transaction bancaire effectuée sur le site, la facture correspondante sera à disposition de l'Utilisateur sur le Site Internet (dans l'espace « mon compte »).

En cas de paiement de la redevance via l'Offre Prépayée, la facture sera directement accessible à partir de l'espace Mon Compte / Commandes de l'Utilisateur.

Toute facture mentionnera l'adresse de facturation telle que déclarée par l'Utilisateur sur le Site Internet, le(s) Œuvre(s) achetée(s), les redevances (montants hors taxes et toutes taxes comprises) ainsi que toutes mentions légales en vigueur au jour de la facturation.

En cas d'achat et paiement simultané de plusieurs Œuvres, le Licencié adressera à l'Utilisateur une facture unique correspondant à la totalité des Œuvres achetées.

## **ARTICLE 11 – LICENCE DE MARQUE**

RampUP en tant qu'éditeur de BEMYSOUND est seul titulaire des droits portant sur la marque et le logo « BEMYSOUND » ainsi que sur le nom de domaine [www.bemysound.fr](http://www.bemysound.fr).

Rampup en tant qu'éditeur de BEMYSOUND concède par les présentes à l'Utilisateur une licence non-exclusive, non-cessible et insusceptible de sous-licence d'utilisation de la marque « BEMYSOUND » dans le cadre de l'utilisation des termes « powered by BEMYSOUND » uniquement en conjonction avec l'utilisation de l'Œuvre dans le cadre du Projet.

L'Utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte non conforme à la présente licence.

## **ARTICLE 12 – RESPECT DU DROIT MORAL DU COMPOSITEUR/PRODUCTEUR**

L'Utilisateur s'engage à respecter le droit moral du Compositeur/Producteur et en particulier à mentionner la paternité de l'Œuvre et à ne pas porter atteinte à l'intégrité de l'Œuvre.

L'Utilisateur garantit à BEMYSOUND que l'Œuvre ne sera pas utilisée dans un contexte de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, à la réputation plus généralement au respect de l'Œuvre et de son auteur.

L'Utilisateur s'engage à informer immédiatement par écrit BEMYSOUND en cas d'utilisation frauduleuse de l'Œuvre dont il aurait connaissance.

L'Utilisateur garantit BEMYSOUND contre tous dommages liés au non-respect de la présente obligation.

### **ARTICLE 13 – GARANTIE DE BEMYSOUND**

BEMYSOUND déclare et garantit qu'il détient pour une durée au moins égale à celle de l'utilisation des Œuvres par l'Utilisateur, les droits d'exploitation de(s) Œuvre(s) dans les conditions prévues au présent Contrat.

BEMYSOUND garantit la jouissance paisible des Œuvres téléchargées par l'Utilisateur, sous réserve de leur utilisation conforme aux déclarations effectuées par l'Utilisateur sur le Site Internet.

Si un tiers allègue que l'utilisation par l'Utilisateur de l'une quelconque des Œuvres conformément au présent Contrat et dans le respect de ses obligations constituent une contrefaçon de ses droits de propriété intellectuelle en France, BEMYSOUND garantira l'Utilisateur contre tous dommages et intérêts auxquels l'Utilisateur serait condamné sur la base d'une telle allégation, par une décision de justice ayant l'autorité de la chose jugée, à condition que l'Utilisateur :

- ait notifié cette allégation à BEMYSOUND dans les trente (30) jours calendaires et lui ait communiqué dans ce même délai les éléments justificatifs de cette allégation ; et
- laisse à BEMYSOUND le contrôle exclusif de la défense de ladite allégation ;
- coopère avec BEMYSOUND dans la défense de ladite allégation, à ses frais.

La présente garantie ne saurait s'appliquer si l'Utilisateur a de quelque manière que ce soit, et sans l'autorisation de BEMYSOUND, modifié l'Œuvre, combiné l'Œuvre avec d'autres éléments ou utilise l'Œuvre d'une manière non conforme au présent Contrat et aux limitations imposées quant à l'usage de l'Œuvre concernée, en particulier eu égard à la redevance correspondante payée par l'Utilisateur.

#### **ARTICLE 14 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'Utilisateur à l'une quelconque de ses obligations, non réparé dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi par BEMYSOUND d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, BEMYSOUND pourra résilier le Contrat et/ou supprimer le compte de l'Utilisateur, immédiatement et de plein droit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

En cas de manquement grave de l'Utilisateur, entendu comme toute violation par l'Utilisateur de la licence concédée en vertu du présent Contrat, toute violation par l'Utilisateur des termes de la licence de marque de BEMYSOUND, tout non-paiement par l'Utilisateur d'une redevance due ou en cas de fourniture à BEMYSOUND d'informations inexactes, BEMYSOUND pourra immédiatement résilier le présent Contrat et/ou le compte de l'Utilisateur et/ou interdire à l'Utilisateur l'accès à tout ou partie du Site Internet.

La résiliation du Contrat n'affectera pas la redevance versée par l'Utilisateur au titre du présent Contrat, qui restera entièrement acquise à BEMYSOUND.

La résiliation pourra affecter rétroactivement la licence que l'Utilisateur a acquise aux termes du présent Contrat. En cas d'impossibilité de résiliation rétroactive de la licence concédée, BEMYSOUND se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi du fait du manquement par l'Utilisateur à l'une quelconque de ses obligations.

## **ARTICLE 15 - RESPONSABILITE**

BEMYSOUND ne sera tenu de réparer que les dommages directs dont l'Utilisateur pourra prouver qu'ils sont exclusivement imputables à un manquement de la part de BEMYSOUND à l'une quelconque de ses obligations.

BEMYSOUND ne sera pas responsable des dommages tels que pertes de profits, de revenus, manque à gagner, perte de réputation, de clientèle, de données qui ne sont pas considérés comme des dommages directs pour les besoins du présent Contrat.

En toute hypothèse, la responsabilité totale de BEMYSOUND au titre du présent Contrat sera limitée, toutes causes confondues, au montant payé par l'Utilisateur au cours de la transaction ou pour l'Œuvre ou les Œuvres à l'origine du dommage causé.

## **ARTICLE 16 - NOTIFICATIONS**

Toute notification sera adressée par l'une ou l'autre des parties soit par courrier électronique à l'adresse électronique de l'autre partie, soit par courrier recommandé avec demande d'avis de réception à l'adresse de l'autre partie communiquée dans le cadre des présentes.

Chaque partie s'engage à notifier sans délai à l'autre partie tout changement d'adresse électronique ou de domicile susceptible d'intervenir au cours de l'exécution des présentes.

## **ARTICLE 17 – PREUVES**

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Licencié dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, contrats et paiements intervenus entre BEMYSOUND et l'Utilisateur.

## **ARTICLE 18 – COMMUNICATION / REFERENCES COMMERCIALES**

L'Utilisateur autorise BEMYSOUND à mentionner son nom et à utiliser sa marque et son logo à titre de référence commerciale sans l'accord préalable et écrit de celles-ci.

## **ARTICLE 19 – STIPULATIONS DIVERSES**

**19.1** Le Contrat traduit l'ensemble des engagements pris par les Parties dans le cadre de son objet. Il annule et remplace tous accords écrits et verbaux, remis ou échangés entre les Parties, antérieurement à sa signature relatifs au même objet.

**19.2** Toute modification de l'une quelconque des clauses du Contrat devra être constatée par un écrit signé par les personnes dûment habilitées par chaque Partie, et constituant un avenant aux présentes.

**19.3** Au cas où l'une quelconque des clauses du Contrat serait déclarée nulle ou inapplicable par quelque juridiction que ce soit et ce par une décision définitive, cette clause sera supprimée sans qu'il en résulte la nullité de l'ensemble du Contrat dont toutes les autres clauses demeureront pleinement en vigueur. Toutefois, dans le cas où la nullité ou l'inapplicabilité d'une clause du Contrat affecterait gravement l'équilibre juridique et/ou économique de ce dernier, les

parties conviennent de se rencontrer afin de substituer à ladite clause, une clause valide qui lui soit aussi proche que possible tant sur le plan juridique qu'économique.

**19.4** Toute renonciation ou omission, quelle qu'en soit la durée et le nombre, à invoquer l'existence ou la violation totale ou partielle d'une quelconque des clauses du Contrat ne peut constituer une modification, une suppression de ladite clause ou, une renonciation à invoquer les validations antérieures, concomitantes ou postérieures de la même ou d'autres clauses. Une telle renonciation n'aura effet que si elle est exprimée par un écrit signé par la personne dûment habilitée à cet effet.

**19.5** Les titres des articles du Contrat sont insérés dans le seul but d'en faciliter la référence et la lecture et ne peuvent en aucun cas être utilisés pour donner une interprétation à ces articles ou en affecter la signification. Aussi, en cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses constituant le Contrat, les titres seront déclarés inexistantes.

**19.6** A l'expiration du Contrat, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que toutes les obligations qui par nature perdurent au delà de la date effective d'expiration continuent à lier les Parties jusqu'à ce qu'elles soient exécutées.

**19.7** Le présent Contrat se poursuivra entre les parties quelques soient les modifications juridiques dont elles pourraient faire l'objet.

**19.8** L'Utilisateur s'interdit de céder ou transférer tout ou partie de ses droits et/ou obligations à tout tiers sans l'accord écrit préalable de BEMYSOUND.

**19.9** Aucune des parties ne sera tenue responsable en cas d'impossibilité de remplir ses obligations en raison d'évènement qualifiés de force majeure en droit français.

## **ARTICLE 20 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

Le présent Contrat est soumis à la loi française. Il en est ainsi tant des règles de forme que des règles de fond.

L'application aux présentes de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

**TOUT DIFFEREND RELATIF A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA RUPTURE DU PRESENT CONTRAT, SERA SOUMIS A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCE OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU SUR REQUETE.**